



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 37815

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur l'intégration des personnes handicapées en milieu spécialisé, notamment en institut thérapeutique éducatif et pédagogique. Certains handicapés attendent une période très longue avant d'obtenir une place dans ces centres spécialisés. Les listes d'attente s'allongent. De nombreuses familles et leurs enfants handicapés en sont les premières victimes. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'elle entraîne une dégradation de l'état psychologique des enfants handicapés, et pour les familles, elle peut engendrer des difficultés morales, financières, voire professionnelles. Un plan pluriannuel 2005-2007 a permis de financer, en direction des enfants et des adolescents handicapés, quelques 5 400 places en établissements et services médicosociaux mais seulement 360 places ont été prévues dans les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP). En outre, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, le Gouvernement a décidé la création de 300 places supplémentaires dans les ITEP. Par conséquent, il lui demande quel est actuellement le nombre de places en institut thérapeutique éducatif et pédagogique, quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes adultes dans ces centres spécialisés, et s'il existe un délai minimum de traitement de ces dossiers par les maisons départementales du handicap et des solutions à apporter aux familles.

Texte de la réponse

En septembre 2009, selon le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), notre pays comptait 372 instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) représentant une capacité d'accueil de 14 684 places. Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, la création annuelle de places d'ITEP sera poursuivie. Le plan pluriannuel 2008-2012 prévoit la création de 1 550 places supplémentaires. De nombreux enfants porteurs de troubles de la conduite et du comportement sont également accompagnés par des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui suivent les enfants sur leurs lieux de vie et en milieu ordinaire. Entre 10 et 12 % des places de SESSAD accueillent des enfants présentant ce type de déficience. À ce jour, il existe 37 160 places de SESSAD dont environ 4 000 sont dédiées aux troubles de la conduite. Le Gouvernement s'est engagé sur la création de 7 250 places de SESSAD supplémentaires, dans le cadre du plan pluriannuel 2008-2012.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37815

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10874

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11526